

2. EVALUATION DES RISQUES POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES EN FRANCE

Jean-Marie Schléret

Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur

Résumé : Depuis 1995, l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur intervient activement dans le domaine de la sécurité scolaire. La présente contribution présente les activités de l'Observatoire, qui, en concertation avec d'autres organismes publics tels que le ministère français de l'Écologie et du Développement durable a mis au point plusieurs instruments d'évaluation du risque pour les écoles, dont une enquête annuelle sur la prévention du risque dans l'enseignement secondaire de premier et de deuxième cycle. Elle évoque par ailleurs l'explosion de l'usine chimique de Toulouse en 2001 et évalue son impact sur les établissements scolaires de la zone.

Introduction

Les pouvoirs publics ont créé en 1995 un Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur qui associe les collectivités propriétaires des bâtiments scolaires, les représentants des personnels et des parents d'élèves du public et du secteur privé sous contrat, ainsi que les différents ministères concernés. Il est chargé de suivre toutes les questions touchant à la sécurité des personnes, des bâtiments et des équipements : solidité des bâtiments et risque incendie, étude et prévention des accidents, équipements technologiques et scientifiques, risques majeurs. Ses rapports annuels (diagnostics et propositions), élaborés avec des experts sont remis aux différentes autorités de l'État, aux collectivités publiques, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la sécurité. Il n'a pas compétence pour traiter des questions d'insécurité dues aux phénomènes de violence (Observatoire, 2003).

Méthodes d'évaluation des risques liés à l'environnement

L'information sur les risques naturels et technologiques

En France, les préfets doivent établir un document général regroupant toutes les informations sur les risques naturels et technologiques en recensant ceux auxquels est soumise chaque commune du département. A partir de ce dossier départemental sur les risques majeurs le préfet établit pour chaque commune du département un document communal synthétique qui informe des risques encourus, de leur localisation et des actions de prévention qui ont été menées sur le territoire communal.

L'état d'avancement des dossiers communaux synthétiques a fait l'objet d'une étude menée par le ministère de l'Écologie et du Développement durable. Cette étude montre que ces dossiers sont déjà prêts pour 6.700 des 16.000 communes « à risques » recensées et que le travail s'effectue à une moyenne de 800 dossiers par an. A cette occasion, on s'aperçoit que certains départements sont particulièrement en retard, puisque dans le cas de certaines communes accueillant des usines de retraitement des déchets nucléaires ou présentant des risques volcaniques importants, ces documents n'ont pas encore été réalisés. Alors que le maire doit informer sa population au moins une fois tous les deux ans par tout moyen approprié, on constate que les établissements scolaires ne disposent pas, dans bien des cas, des éléments d'information nécessaires en matière de risques majeurs.

Cartographie

Connaître les zones à risques et les établissements d'enseignement installés dans ces zones est un élément de base tant de la prévention que de la gestion de crise. Dans le cadre de l'évaluation des risques majeurs, on a la possibilité de cartographier les zones à risques par zone géographique et par type de

risque : carte des communes menacées d'inondation, soumises à un risque sismique, ou présentant des installations industrielles dangereuses, des centrales nucléaires, des couloirs aériens. L'absence d'information sur les établissements situés dans une zone à risques est certes dangereuse, mais d'un autre côté l'information ne doit pas servir à stigmatiser les établissements plus exposés que d'autres.

Un plan de sécurité pour chaque école

Depuis mai 2002, tous les établissements ont l'obligation d'établir un plan particulier de mise en sûreté des personnes qui est un bon instrument d'évaluation des risques et de gestion de crise. Sa préparation implique un diagnostic des risques majeurs de la commune et une bonne connaissance de l'environnement de l'établissement. Pour obtenir une efficacité optimum, il est souhaitable de l'accompagner d'une large information auprès des élèves et des parents et de veiller à son entretien, notamment par des exercices réguliers de simulation, une réactualisation régulière et des échanges avec les secours locaux.

Les outils d'évaluation interne au secteur scolaire

Une enquête générale sécurité : l'enquête ESOPE

Afin d'évaluer la sécurité dans les établissements d'enseignement, l'Observatoire a diligenté depuis sa création 35 enquêtes sur les différents thèmes de travail développés par ses commissions. Devant l'effet de saturation que les enquêtes finissent par produire, notamment lorsqu'elles arrivent en ordre dispersé ou sans fil conducteur général apparent, l'Observatoire a décidé en 2003 de procéder à une Enquête sécurité de l'Observatoire pour les établissements (ESOPE). Elle sera conduite ultérieurement dans d'autres établissements : écoles élémentaires, enseignement supérieur et établissements privés sous contrat. Cette enquête a été conçue pour apporter à la direction des établissements une aide à l'élaboration du document unique de prévention des risques et du programme annuel de prévention. Elle permet d'aborder plusieurs questions concernant la sécurité : description du parc immobilier, sécurité incendie, santé et hygiène, maintenance des bâtiments et risques majeurs.

Un document de prévention des risques professionnels

De nouvelles dispositions réglementaires en matière d'évaluation et de prévention des risques professionnels viennent renforcer les obligations et les responsabilités des employeurs en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Le chef d'établissement doit donc mettre en place une démarche globale de prévention lui permettant d'appréhender les risques auxquels sont exposés les agents et les élèves placés sous son autorité et de développer une culture de la sécurité au travers de l'évaluation des risques et du programme annuel de prévention.

Les principaux risques identifiés

Les accidents

Depuis 1995, l'observatoire réalise une étude permanente sur les accidents corporels dont sont victimes les élèves au cours de leurs activités scolaires. La notion d'accident y est définie comme un acte ayant eu pour conséquence, a minima, une hospitalisation ou un acte médical. En 2002, l'analyse a porté sur 46 774 accidents recensés au cours de l'année scolaire 2001/02. La proportion des hospitalisations de plus de 48h se situe en effet autour de 2% pour le milieu scolaire. Les atteintes corporelles touchant la tête viennent largement en premier dans les écoles, avec plus d'un tiers. Par ailleurs, on constate la croissance du risque accident avec la progression en âge jusqu'en 6ème incluse. Les accidents survenus en cour de récréation des écoles sont les plus nombreux (68%), beaucoup d'entre eux sont causés par un choc entre

élèves. Les accidents en éducation physique et sportive dans le second degré représentent 57%. En lycée professionnel, 505 des accidents recensés, soit 18%, sont liés à des machines.

Les incendies

La première étude française d'ensemble conduite dans les collèges et les lycées publics et privés avait porté sur la sécurité incendie de 30.000 bâtiments (11.000 établissements). Tout ce qui concerne l'alarme, l'éclairage de sécurité, la non-conformité des portes, l'enclouement et le désenfumage des cages d'escalier, l'isolement des locaux à risques avait fait l'objet d'un examen attentif à travers les comptes rendus des commissions de sécurité, et 7% des bâtiments s'étaient révélés à risque.

Les premiers résultats d'ESOPE indiquent que 89% des établissements ont reçu un avis favorable de la dernière commission de sécurité. Le nombre d'exercices d'évacuation de jour est inférieur à 2 pour 44% des établissements alors que 3 sont obligatoires annuellement. L'évacuation a duré moins de trois minutes dans près de 54% d'entre eux. Pour les établissements disposant d'un internat, seuls 17% ont fait le nombre d'exercices d'évacuation de nuit réglementaires.

Le recensement des actes de violence conduit par le ministère de l'Éducation nationale a mis en évidence un nombre préoccupant de tentatives d'incendies au sein des établissements scolaires. En 2001/02 on dénombrait 607 tentatives d'incendies, 567 pour 2002/03. Le nombre d'incendies partiels est passé de 293 à 261 en 2002/03. L'observatoire a pour sa part conçu une fiche de déclaration incendie dont l'exploitation permet de connaître les causes de sinistres les plus fréquentes et de suivre l'évolution de la sécurité en matière d'incendie dans les établissements scolaires.

Les risques majeurs

Dans l'enquête ESOPE, 46% des établissements ayant répondu ont identifié les risques majeurs dans leur commune. Ce faible pourcentage tient en partie à l'insuffisance d'informations fournies par les maires. Les principaux risques majeurs naturels auxquels les établissements se voient exposés sont, selon les résultats de l'enquête, les cyclones et tempêtes, les inondations et coulées de boue, les séismes dans les zones exposées et les mouvements de terrain. Les principaux risques majeurs technologiques et industriels signalés sont les transports de matière dangereuses, l'accident chimique et l'accident nucléaire.

Un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs a été mis en place dans 13% des établissements, résultat nettement insuffisant puisqu'un texte officiel de mai 2002 paru sous forme de guide pratique fait obligation aux établissements d'élaborer ce document au dernier exercice. Un effort est cependant entrepris en matière de prévention puisque 20% des personnels des établissements ont reçu une formation, mais il est encore insuffisant.

Bilan de la catastrophe de Toulouse

Dix jours après les attentats de New York, le 21 septembre 2001, se produisait l'explosion de l'Usine Azote de France (AZF) de Toulouse. Le souffle de l'explosion a produit des dégâts sur un rayon de 5 km. AZF fait partie d'un vaste complexe chimique à 5 km du centre ville, au sud de l'agglomération toulousaine dans l'axe d'atterrissage de l'aéroport. Les installations stockaient de l'ammoniaque, de l'acide nitrique et sulfurique. 300 tonnes d'ammonitrates destinées à des engrais ont explosé.

Dégâts humains et matériels

Les 30 décès ont principalement touché des personnes de l'usine. Un élève a cependant été tué dans des circonstances sur lesquelles nous reviendrons par la suite. Parmi les 3.000 blessés, les scolaires ont payé un lourd tribut. Dans les blessés les plus graves on comptait 16 élèves et deux professeurs. Les deux

lycées détruits regroupaient au moment de l'explosion 850 personnes pour le lycée Galiéni et 650 personnes pour le lycée Françoise. Au moment de l'explosion les élèves du lycée Galiéni se trouvaient en cours, soit dans les classes soit en ateliers – sections réparation automobile. Quelques-uns se préparaient aux vestiaires pour une leçon d'éducation physique et sportive dans le gymnase attendant qui a été totalement soufflé par l'explosion. Toutes les vitres du bâtiment ont explosé, les faux plafonds et les cloisons sont tombés. Plusieurs bâtiments ont eu leur toiture soulevée. Celle du restaurant scolaire s'est effondrée. Et cependant les structures en béton ont résisté comme dans les autres établissements scolaires. Au lycée Françoise, où les poutres de soutien de quelques bâtiments ont cédé, ont été constatés les mêmes types de dégâts. Dans les salles d'apprentissage coiffure ravagées, les élèves – en majorité des filles- ont subi des blessures résultant de projections d'éclats de verre et d'objets divers. Les blessures les plus graves provenaient de chutes de blocs de matériaux.

L'accident mortel qui a tué un lycéen majeur mérite qu'on s'y attarde un instant. L'élève qui venait de se changer dans les vestiaires est sorti avant les autres pour rejoindre le gymnase au moment précis de l'explosion qui projetait partout les matériaux arrachés aux installations, notamment de lourds fragments de métal. Il est décédé presque instantanément non loin d'un autre élève, sorti lui aussi avant les autres et qui conservera malheureusement d'importantes séquelles liées aux mêmes causes. A cinq minutes près, les dizaines d'élèves qui se changeaient au vestiaire auraient pu se trouver soit à l'extérieur, criblés de projectiles, soit dans le gymnase dévasté par le souffle. A l'exception du gymnase à l'architecture particulière qui a été dévasté en totalité, les autres bâtiments, salle de restauration exceptée, ont présenté pour les élèves de bien meilleures protections que les espaces extérieurs.

Les premiers enseignements

Des éléments recueillis auprès de la cellule de crise, il ressort que les responsables d'établissements confrontés dans un premier temps à un isolement complet leur conférant la plénitude des décisions, n'ont obtenu des directives de l'autorité académique qu'une heure plus tard. Les messages radio indiquaient que dans l'attente d'informations complémentaires, il fallait « laisser les élèves à l'intérieur des salles où les fenêtres ferment et ne pas sortir ». Or, la quasi totalité des vitres des bâtiments du premier cercle étaient tombées.

Le rectorat de Toulouse qui a eu à gérer dans les heures et jours qui ont suivi des milliers d'appels a engagé rapidement des aides matérielles et des appuis psychologiques pour près d'un tiers des 20.000 élèves dont les établissements ont été touchés. Un dépistage systématique au niveau visuel et auditif a été réalisé par la suite. Des différents entretiens que nous avons eus est ressorti le sentiment de cauchemar qui s'est emparé des responsables et des élèves face aux destructions et à l'isolement instantané dans lequel ils se sont trouvé plongés. Les phénomènes non maîtrisés de panique malgré l'immense entraide qui s'est manifestée doivent nous conduire à généraliser des formations aux premiers gestes telles que celle initiée par le lieutenant Thomas à Grasse (voir chapitre 17 de la présente publication).

La difficile coordination avec les autorités et les services externes doit également faire l'objet d'un travail approprié. Pour tirer toutes les leçons de la tragédie, il faut aussi souligner le défaut de préparation. Comme souvent, les actions collectives d'information mobilisaient peu les classes et bien des stages de préparation aux risques majeurs étaient annulés faute d'inscriptions suffisantes. Il a donc fallu improviser les rôles de sauveteurs dans le contexte d'un pays comme la France où seulement 10% de la population est préparée aux premiers secours.

L'évaluation des risques est, en France, une obligation pour les établissements d'enseignement et les services de l'État. Les différents outils dont ils sont dotés leur permettent la meilleure évaluation possible, donc d'assurer une prévention efficace assurant le maximum de sécurité aux élèves dont ils ont la

responsabilité. Un long chemin reste cependant encore à parcourir avant que la sécurité ne devienne véritablement l'affaire de chacun.

Référence

Observatoire national de la Sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur (2003), *Rapport annuel 2003*, Observatoire, Paris.